

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : Canada et Etats-Unis \$3.00 Union Postale \$6.00 Edition Hebdomadaire : Canada \$1.00 Etats-Unis et Union Postale \$1.50

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

71A RUE SAINT-JACQUES MONTREAL.

TELEPHONE :

REDACTION : Main 7460. ADMINISTRATION : Main 7461

Directeur : HENRI BOURASSA.

FAIS CE QUE DOIS !

L'Election Municipale

L'ATTITUDE DU "DEVOIR"

La campagne municipale, dans les quartiers annexés, s'est terminée hier soir, sans avoir éveillé l'attention du peuple de Montréal.

C'est peut-être triste à dire; mais les rapports du "match" Jeffries-Johnson ont attiré beaucoup plus de curieux dans les carrefours que nouvelles que la proclamation des vainqueurs de course Drummond-Giroux, ou de la boxe Larivière-Bernard.

Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette apathie qui s'est manifestée dans la presse et sur la rue pendant toute la campagne.

C'est que personne n'a vu dans ces luttes locales aucun intérêt public et général en soi.

Elles ont pris, dès le début, et conservé, dans la plupart des quartiers, un caractère de rivalités d'intérêts privés et d'engueulades personnelles.

Il y a lieu de se réjouir, croyons-nous, de la défaite de M. Giroux — qui n'est peut-être, du reste, le plus marqué des prévaricateurs que parce qu'il a passé le dernier dans la voie des abus de l'ancien régime.

Son nom et sa personne étaient dans une vedette parce que, grâce aux intrigues souterraines de M. Gouin, l'enquête Cannon a plus porté sur son administration que sur celle de ses prédécesseurs et de ses rivaux.

De MM. Bastien et Larivière, seuls anciens élus, nous connaissons des rapports très contradictoires.

M. Bastien a eu autrefois des démêlés avec le Nationaliste — alors que je n'exerçais aucune action, directe ou indirecte, dans la direction du journal.

Depuis, j'ai entendu des choses très diverses sur son compte. Des hommes également respectables, ayant les mêmes droits à l'estime et à la confiance, affirment, les uns que M. Bastien est un honnête homme, les autres, un homme habile et dangereux.

Tel membre éminent du Comité des Citoyens qui faisait naguère de vifs reproches au Devoir parce qu'il restait neutre dans l'élection de M. Larivière, comme dans les autres, n'avait pas trop d'éloges autrefois pour la conduite de cet échevin lors des démêlés de la ville avec la Compagnie du gaz. Tel autre qui tenait M. Larivière pour un fripon, il y a quelques mois, appuyait sa candidature hier.

Au Devoir, nous nous sentons disposés à accueillir tous les élus d'hier, sans parti pris, comme des hommes nouveaux, et à les juger d'après la conduite qu'ils vont tenir à l'hôtel-de-ville.

Ce qui importe beaucoup plus que le résultat électoral — et me donne l'occasion d'expliquer la mentalité du Devoir et du Nationaliste — c'est l'attitude générale de la Ligue et du Comité des Citoyens.

Entre parenthèses, je tiens à noter que j'exerce une action beaucoup moins immédiate sur le Nationaliste que sur le Devoir. Il s'est glissé dans notre journal du dimanche, quelques caricatures et des bouts d'articles, en contravention avec l'ordre que j'avais donné et que j'ai précisé davantage à la fin, de ne pas prendre parti dans cette lutte.

Je rattache notre neutralité à l'attitude du Comité des Citoyens et je m'explique.

La Ligue et le Comité renferment un très grand nombre de membres intègres, honorables, animés d'un véritable esprit public.

Il s'y est glissé, néanmoins, des gens, honnêtes sans doute en leur particulier, mais qui dans la politique fédérale ou provinciale se sont constitués et sont encore les apologistes, les champions et même les organisateurs des fonds secrets, du patronage, du boodlage, de la vente des places, du vol de biens publics.

La masse du peuple, les esprits simplistes et les gens naïfs — et nous en sommes — ont peine à croire à la sincérité de ces faux prophètes.

Ceux d'entre nous qui n'ont pas encore perdu tout leur latin sont tentés de leur dire: *Medice cura te ipsum*. Et nous avons grand-peine à ne pas croire, par exemple, que le sénateur Dandurand ou M. Rodolphe Lemieux aient très-fort au vol à l'hôtel-de-ville, afin de détourner l'attention des pillages du Canal de Soulanges, que l'associé de M. Dandurand s'est efforcé de cacher; des dilapidations du Transcontinental ou des connexions ignobles du ministère des Terres de la Couronne à Québec.

D'autres encore trouvent que le même M. Dandurand, qui fut, quinze ans durant, le percepteur et le distributeur des fonds reptiles écumés sur toutes les eaux pures ou impures, transformées parfois en gin ou en whisky d'élection, afin d'enlever le vote de la province en faveur des ministères d'Ottawa ou de Québec, n'a pas les grâces d'état nécessaires pour prêcher la pureté des élections et dénoncer le scandale des fonds électoraux — voire même les charrettes de cendre de l'ex-échevin Martin, son copain politique à Ottawa.

D'autres pensent que M. Peter Lyall, tout millionnaire et bon constructeur: qu'il soit, est mauvais juge de la question des souscriptions électoraux prélevées sur les entreprises de travaux publics.

La meilleure prédication est celle de l'exemple. J'ai déjà, en particulier, appelé l'attention de quelques-uns des membres de la Ligue sur ces regrettables lacunes.

Le Devoir les signale maintenant, à voix haute, à toute la Ligue.

Sans doute la Ligue doit ouvrir largement ses portes à toutes les bonnes volontés. Elle doit accueillir des tenants de tous les groupes politiques. Mais elle doit exclure au moins de son état-major officiel ou officieux — membres du comité ou chefs du mouvement — les hommes qui ont employé et qui continuent à pratiquer, dans toute sphère de l'administration publique, les méthodes abusives, scandaleuses et corrompues que la Ligue a pour mission de combattre à Montréal.

En dépit de cette tare, facile à effacer, la Ligue des Citoyens et son Comité n'en restent pas moins, à nos yeux, un corps respectable, utile, que nous sommes tout disposés à aider dans son oeuvre de régénération civique, pourvu qu'il se place sur un terrain et emploie des méthodes qui nous permettent d'invoquer, à son appui, des motifs d'intérêts publics.

Beaucoup de gens voient peut-être, dans le résultat d'hier, un échec pour la Ligue, parce que quatre sur six de ses candidats ont été défaits.

Plusieurs membres de la Ligue éprouvent peut-être, ce matin, un sentiment d'amertume et de découragement.

Il s'agit d'un tort.

D'abord, les victoires faciles et constantes ne sont pas les plus durables.

Celui qui écrit ces lignes a le droit de dire que la victoire des meilleures idées, la lutte du bien contre le mal, la prédominance de l'intérêt public sur les intrigues des coteries et les appétits individuels, souffrent violence et exigent beaucoup de courage, d'abnégation et d'endurance.

Si la Ligue désarmait à cause d'un échec partiel; si les meilleurs et les plus désintéressés de ses membres abandonnaient la lutte, ils prouveraient qu'ils n'ont pas les qualités nécessaires pour exécuter le mandat que le peuple leur a confié tacitement.

Nous connaissons trop le dévouement désintéressé de la plupart des membres de la Ligue et du Comité pour désirer que l'intérêt public et son honneur soient sacrifiés à un vain succès. Nous ne sommes pas de ceux qui, après un échec partiel et, à tout prendre, d'importance secondaire, jettent le manche après la cognée.

Du reste, que ni le public ni la Ligue elle-même ne s'y trompent: l'échec d'hier ne condamne pas la Ligue, l'ensemble de son personnel et ses principes, mais il l'avertit qu'il y a peut-être quelque défaut dans son fonctionnement intérieur et ses méthodes.

La défaite comporte comme la victoire des enseignements salutaires pour les vainqueurs et les vaincus, et à ce titre il est toujours utile d'en rechercher les causes.

C'est ce que nous nous efforçons de faire, dans un ou deux articles subséquents, sans autre préoccupation que l'intérêt public d'abord et celui de la Ligue ensuite — l'un devant être nécessairement subordonné à l'autre.

HENRI BOURASSA.

BILLET DU SOIR

Graindorge, mon voisin, est un sceptique.

Pour lui l'atavisme n'existe pas. La fatalité non plus.

Cette expression d'opinion, publiée dans le "Canada", a dû froisser l'honorable Rodolphe Lemieux. C'est tomber du coup, les théories de "Saint-Denis" sur "Papi-neau et l'atavisme".

Avec ça que Graindorge, mon voisin, d'un air de parfait innocent, vous chine son patron — toujours l'honorable Rodolphe.

Il lui décoche même cette tirade d'un "spirituel personnage de comédie":

"L'atavisme! c'est une théorie ingénieuse qui permet d'avoir tous les vices possibles, de commettre toutes les turpitudes imaginables, en les mettant sur le dos de ses aïeux."

Par pudeur, Graindorge, mon voisin, n'a pas ajouté: "et de ses adversaires politiques."

C'est été le comble. Sur un ton de persiflage de bon aloi, Graindorge, mon voisin, chantonne:

"Le vrai atavisme, c'est notre insouciance."

"La vraie fatalité, c'est notre faiblesse."

Et moi qui croyais que c'était par atavisme que, du premier au dernier les frères d'Ajax mangeaient au râtelier!

Je le en excusais même! Sans compter que plusieurs députés et sénateurs ministériels attribuaient à la fatalité, le passage de M. L. P. Brodeur, à la marine.

C'est renversant! Graindorge, mon voisin, ça vous jouera un mauvais tour de vous payer ainsi la tête des gens!

TANCREDE MARSIL.

L'affaire Dussault-Turgeon

LE JUGEMENT DE M. LANGELIER

Le "Pays" constate que "les journaux ministériels ne se sont pas étonnés à commenter le jugement de l'hon. M. Langelier et à féliciter l'hon. M. Turgeon de l'issue du procès qui lui avait intenté la commission du Port de Québec."

C'est probablement que les dits journaux ont compris qu'il valait mieux ne pas inspirer à trop de personnes la curiosité de lire ce fameux jugement.

Bien sûr, qui croyait que toute l'affaire avait été évoquée devant M. Langelier et qui n'ont pas le souci d'y aller voir de très près, s'imaginent que la décision de M. Langelier "blanchit" le président du Conseil législatif.

Tandis que, s'ils prenaient la peine de lire cette pièce, ils ne tarderaient pas à constater qu'elle place M. Turgeon dans la pire et la plus compromettante des postures.

Car, en définitive et pour aller au fond des choses, que dit ce jugement — que nous reproduisons intégralement, d'après le texte même du "Soleil"?

Que les fameux lots de grève n'appartiennent pas à la Commission du Port de Québec, qu'ils étaient la propriété de la province de Québec et que MM. Dussault et Turgeon les tenant directement ou indirectement de celle-ci, il n'est pas de raison de les remettre à la Commission du Port. — Voilà tout.

La décision de M. Langelier assure à M. Turgeon — provisoirement du moins — la libre jouissance de sa part de butin; elle ne lui donne aucune abolition.

Bien au contraire, elle ruine les deux thèses juridiques — absolument divergentes d'ailleurs — qu'il a soutenues dans cette affaire et, politiquement, l'accuse à la plus lourde des responsabilités.

Au mois de janvier 1907, lorsque Dussault, par l'entremise de M. Cyrille Tessier, réclama la concession des fameux lots, le ministère des Terres, dont M. Turgeon était le chef, lui déclara que ces lots appartenaient à la Commission du Port. M. Turgeon soutint personnellement la même thèse devant la Commission du Port, lorsqu'il y comparut comme avocat de Dussault (nous reviendrons sur ce double rôle d'avocat et de ministre) le 21 janvier 1908. Tout cela est consigné dans le grand plaidoyer prononcé par M. Turgeon le 16 mars 1910 et intégralement reproduit par le "Devoir" du lendemain.

Les trois-quarts du même discours sont employés à établir, contrairement aux opinions d'abord exprimées par le ministère des Terres et par M. Turgeon personnellement, que les lots n'appartenaient pas à la commission du port, mais bien à Dussault, et que donc M. Turgeon, comme ministre des Terres, n'accordait à Dussault qu'une simple confirmation de titres. L'ex-ministre explique même par cette situation particulière la somme minime que lui Turgeon, voulait bien réclamer de Dussault au nom de la Province.

Or, le jugement de M. Langelier ruine de même coup ces deux thèses.

Il remet M. Turgeon dans la pire situation: celle du fidéicommissaire qui, spécifiquement chargé de la défen-

se d'intérêts publics bien définis, les trahit et tire de sa trahison profit et bénéfice personnels.

Car les faits sont les faits, et ni le jugement de M. Langelier, ni le plaidoyer de M. Turgeon ne les ébranlent.

M. Turgeon, ministre des Terres de la Couronne, comme tel spécialement chargé de la protection des intérêts de la Province en la circonstance, a vendu pour une somme infime — celle qu'il estimait suffisante à solder un simple confirmation de titres — des terrains qui, d'après M. Langelier, appartenaient à la Province en pleine et nue propriété.

De cette vente, consommée deux jours avant sa sortie du cabinet, il a tiré presque aussitôt un avantage considérable, puisque, six semaines plus tard, il devenait officiellement propriétaire, sans bourse délier, d'un grand indivis de chacun des lots vendus. — Dussault les lui a octroyés pour la somme de \$3,000, payable dans cinq ans, sans intérêt; de sorte que si d'ici cinq ans, une partie quelconque de ces lots est vendue, il recevra sans avoir déboursé un sou de capital ou d'intérêt, son quart des recettes.

Nous reviendrons sur certains détails de cette affaire, qui est une mine, mais des aujourd'hui nous pouvons affirmer que le jugement de M. Langelier impose à M. Turgeon l'obligation morale de remettre à la Province la part de terrain qu'il s'est attribué à vil prix, en mettant au service de ses intérêts personnels, son autorité et ses pouvoirs de ministre des Terres et d'atténuer ainsi, dans la mesure du possible, la perte qu'il a faite.

Si M. Turgeon n'avait pas le droit de concéder ces lots sans le concours du cabinet tout entier — et c'est ce que M. Gouin a fait entendre à la province dans l'arrêté ministériel dont il a fait si grand bruit, au cours de la campagne électorale de St-Jacques — il incombe au gouvernement l'obligation d'essayer de faire rentrer dans le domaine public ces terrains, ou au moins la partie que son ancien collègue a reçue de son associé Dussault, pour un prix dérisoire.

Il n'apparaît pas, au texte de l'arrêté de M. Langelier, que cet aspect de la question ait été élucidé; et ce pendant M. Gouin et son cabinet ont promis, sous le sceau de la province, que ce point serait soumis aux tribunaux en même temps que la validité légale des titres de Dussault.

Si cette dernière ressource nous échappe, il reste au moins à M. Gouin et à ses collègues le devoir d'inviter à donner sa démission de président de la Chambre Haute l'homme qui a usé de ses fonctions de ministre pour consommer une opération désastreuse, dont il devait tirer profit et bénéfice.

OMER HEROUX.

FANTAISIE :

LA RENCONTRE JEFFRIES-JOHNSON

Pleurons, mes frères! nous sommes déçus de la supériorité que, depuis des siècles, nous nous flattions de détenir.

Cela découle de la rencontre Jeffries-Johnson.

Depuis plusieurs mois, les journaux sont pleins, et les lecteurs se plaignent des allées et venues de ces deux champions.

D'une heure à l'autre, on nous a détaillé par le menu leurs occupations et les préoccupations de leurs entraîneurs.

Il était, en effet, beaucoup plus intéressant de connaître combien de fois Johnson avait souri pendant la journée ou si Jeffries avait bien digéré son "steak" du matin, que de savoir comment le conseil administre Montréal, ou le Parlement, le pays.

Pensez donc: il s'agissait de déterminer la supériorité entre deux espèces humaines.

"Alen Jacta est". Il est sans doute tout à fait désagréable de se faire passer les yeux au beurre noir ou chatouiller les entrecôtes, même avec des gants.

Mais il est aussi incontestable qu'une race dont le représentant se permet de tomber pendant dix secondes, dans le recueillement le plus complet, après une heure de caresses plutôt brutales, n'est plus digne de rester au volant de l'automobile du progrès. Allons donc nous associer sur l'herbe verte.

J'ai su le résultat de cette bataille, hier, au Parc d'Aviation. Ce fut triste. Depuis quatre heures, un crieur nous mégaphonait en "américain", les préparatifs puis les phases de la rencontre.

Chaque coup compté par "James" se répercutait en échos joyeux et provoquait les applaudissements et l'assistance. On se payait la tête du nègre, au point qu'à un moment, on "prenait" Jeffries 75 à 1 pour le "fun".

Tout à coup arrive la dépêche fatidique: Johnson gagne à la quinzième reprise!!!

Stupeur! Plus un bruit, plus rien. Un calme plat succède à l'agitation. On entendrait voler... une chaîne de montre.

Je vois plusieurs personnes, la figure crispée, faire un geste de malédiction puis, sans un mot, un grand nombre de spectateurs quittent la tribune.

Ce fut une consolation dans la défaite, de constater combien, certaines personnes se montrèrent affectées par ce camouflet que recevait la race blanche.

Des gens mal pensants insinuent qu'il s'agissait de parieurs déçus et disent que s'ils paraissaient touchés, c'est surtout parce qu'ils n'avaient pas touché. Pour ma part, je n'en crois rien.

Ce matin, la presse nous apprend que, aux Etats-Unis, les choses ne se sont pas passées aussi gentiment.

Il y a eu, dans plusieurs endroits, des bagarres entre noirs et blancs. Les premiers se prévalant de la victoire pour narquer les seconds, ont voulu les expulser des tramways et des lieux publics, "faire leur boss", en un mot.

Messieurs les blancs se sont rebiffés et ont tué quelques nègres, pour leur apprendre à vivre.

Voilà donc de pauvres gens passés de vie à trépas et un tas d'autres éplorés "pro gratia", pendant que les deux boxeurs, qui n'ont, en somme, échangé que quelques horions se retiennent de l'arène, avec pas mal de centaines de mille piastres chacun, de quoi se payer plusieurs cataplasmes, en tout cas. Ils se sont battus pour la gloire et... la galette, tandis que les premiers ont marché pour la défense d'une idée... et pour des pruneaux.

JOS. VERVIERE.

Sur le pont d'Avignon...

Maintenant que la joute Jeffries-Johnson est terminée, qu'est-ce que la "Presse" va bien donner en pâture à ses cent mille lecteurs?

Un aviateur vient de périr au meeting de Reims. L'aviation est un sport presque aussi dangereux que l'automobilisme.

L'Allemagne, redoutant la flotte de M. Brodeur, augmente de 50 millions de marcs son budget naval.

M. Roosevelt est maintenant sept rédacteurs de la revue "Out-look". Et dire qu'il aurait pu devenir célèbre s'il avait osé collaborer à la "Patrie"!

L'hon. M. Décarie a assisté dimanche à une convention d'instituteurs à Chicoutimi. Il serait intéressant de connaître les conseils pédagogiques qu'il n'a pas manqué de leur donner.

La ville de Montréal peut se passer de l'ex-échevin Giroux, puisqu'elle a déjà l'ex-échevin Lapointe.

Les gens que vous pourriez, M. Barthe, se portent assez bien.

Qu'il soit anathème celui qui affirme que M. Godfrey Langlois n'est pas en bons termes avec M. Gouin!

M. L. A. Rivet, qui n'a pas été nommé juge, fait d'amères réflexions sur la vanité des choses de ce monde.

Les Américains ont souscrit \$75,000 pour ériger un monument à Champlain sur la rive du lac qui porte son nom. Si les Canadiens les imitent, nous aurions bientôt une magnifique statue de Dollard.

Il y a quelque chose de plus hilarant qu'un article de la "Vigie", c'est un article du "Canada".

M. Jacques de Lesseps sera décoré presque aussi illustre que le frère de Rodolphe.

Il y a cent à parier contre un que la "Presse" va découvrir que Johnson est un cultivateur de Sainte-Marie de l'Énergie.

C'est faux: Alexandre Taschereau n'a disputé pas à Johnson son titre de champion du monde à la boxe.

Ajax a réapparé, dans la "Vigie". Quand il y a quelque hérisse pommée à écrire là, Ajax n'en perd jamais l'occasion.

"L'homme est un animal qui aime à être décoré", écrit Henry Maret dans son "Carnet d'un Sauvage".

Il est pu ajouter: "Exemples, Rodolphe Lemieux, Louis-Joseph Lemieux, et toute la tribu des Lemieux."

Les sept frères Machabée ministériels: les Lemieux.

C'est de la faute à Papineau si Gouldtrite s'est suicidé.

La "Vigie" est un journal d'une aimable modération: elle traite hier "d'entretenu", de "Vierge folle", de "gourgandine" un confrère qui ne lui va point.

Et puis, elle se demande naïvement si celui qui a parlé des "braiments sonores d'un âne", voulait la désigner.

"Avez-vous les oreilles si longues qu'elles vous bouchent les yeux, "Vigie"?"

Mme O.-J. Banghman, de York, Penn., s'est jetée dans la rivière pour sauver la vie à sa cuisinière Ella May Walls, qui voulait s'y noyer.

S'agit-il d'héroïsme ou de "astronomie"?

On rencontre parfois tant de nez camus que S. Laurent que l'on se croirait à Odessa ou à Francfort sur stein.

Il y a deux témoins dans le ministère fédéral, M. Rodolphe Lemieux qui chante les gloires de M. Lemieux et M. Brodeur qui énumère celles de M. Brodeur.

La dernière journée du Concours d'Aviation

La semaine d'aviation se terminera ce soir. — Les envolées, hier après-midi. — Le Comte de Lesseps monte à 1200 pieds. — Walter Brookens, son biplan. — Dixon et Hubbard tentent en vain de s'élever.

En réponses aux nombreuses demandes qui leur ont été faites depuis quelque temps, les promoteurs de notre semaine d'aviation ont décidé de prolonger d'une journée le concours qui a lieu présentement à Lakeside, et de ré-occuper de jour de l'administration pour ce jour spécial. En conséquence, ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu assister, jusqu'ici, aux superbes envolées des aviateurs, auront l'occasion de voir de ce spectacle, aujourd'hui, pour la somme de \$1., frais de transports compris.

Hier, le programme était fort peu chargé. La journée, en conséquence, ne fut guère brillante.

Le comte de Lesseps, dans la situation en volant deux fois de suite, la première sur son petit Bériot et la seconde sur "Le Scarbée", le monoplan dont il se servit pour faire la traversée de la Manche et aussi pour accomplir son bel exploit de samedi dernier, le voyage Lakeside-Montréal et retour. Cromwell Dixon, monté sur le monoplan de M. Carruthers, a fait ses débuts hier, dans l'aviation par aérodromes.

On sait que Dixon était enregistré au concours comme devant donner des exhibitions sur son dirigeable. La semaine dernière il perdit sa machine qui alla se briser quelque part.

Le jeune aviateur, en essayant de s'élever, faillit par deux fois se jeter sur le terrain principal. Ces essais constituaient un danger pour les spectateurs et ils auraient tout aussi bien pu être faits le matin. Mais les organisateurs semblaient s'en soucier fort peu.

A tout événement, le gosse-aviateur ne réussit à s'élever qu'à deux ou trois

pièdes, et la machine rebomba lourdement sur la saie.

Walter Brookens, dont on admirait le contrôle sur sa machine à eu, hier, un malencontreux accident. Après avoir fait une première envolée qui fut d'ailleurs des mieux réussies, il atterrit et remonta de nouveau, quelques instants plus tard, en compagnie de L'arhabelle.

Il contourna les pylônes et se dirigea vers l'embarcadere du C. P. R., afin de procéder à l'expédition de son appareil pour Atlantic City, où doit se tenir bientôt un meeting auquel Brookens et ses compagnons prendront part. Mais soudain, le moteur cessa de fonctionner et l'aviateur fut forcé d'atterrir dans un champ voisin, l'herbe très haute et très dense, s'engagea dans les diverses parties du moteur et leur fit subir des dommages considérables. La machine est en outre beaucoup à souffrir par suite du mauvais état du terrain à l'endroit où l'atterrissage se fit. Les aviateurs étaient heureusement sains et saufs.

Cet accident n'empêcha pas Brookens de monter dans un autre biplan et de faire route vers la voie ferrée. Cette fois-là l'atterrissage se fit dans les meilleures conditions possibles.

Il ne reste donc plus qu'un seul biplan Wright qui soit en bon état, les trois autres ayant subi, à quelques jours d'intervalle, des dommages qui les ont mis hors de service.

Le comte fit une très jolie envolée sur le "Scarbée" après avoir fait trois ou quatre fois le tour du champ, à une hauteur d'environ mille pieds, il fit une plongée superbe et vint atterrir doucement près des tribunes.

POUR LE MONUMENT À DOLLARD

Belle lettre des Religieuses de la Providence sur l'oeuvre lancée par les Jeunes de Montréal, en souvenir des héros du Long-Sault

Hier matin, la souscription au monument Dollard accusait un montant de \$4,186.25.

Depuis, les souscriptions suivantes ont été reçues au "Devoir":

- Elèves de l'École de St-J. Chrystostôme, par M. J. A. Thibault, instituteur, \$ 4.00 Les Soeurs de la Providence, 2.00 M. l'abbé D. Gérin, curé de Ste-Justine de Maskinongé, 2.00 Les quatre écoles de la paroisse Ste-Justine, par M. J. A. L'École Littéraire, par M. J. Le Tremblay, secrétaire, 10.00 Ecole St-Michel de Saint-Lambert, 20.00 M. l'abbé F. X. Rabeau, curé de St-Lambert, 5.00 Elèves du Collège de Lévis, 18.00 Les élèves des écoles de St-Maurice, comté de Champlain, 3.00 Rév Thomas Cardin, ptre curé St-Maurice, 1.00 L'A. C. J. C. (casier postal, 2183) accuse réception d'un chèque de \$18.00, montant de la souscription organisée dans sa paroisse, par M. le curé Louis Moineau, St-Philippe de Laprairie. Les principaux souscripteurs sont M. le curé lui-même: \$5.00, M. Donat Lefebvre, 1.00; M. Moise Coupel, \$1.; J.-C. Monette, \$1.00, écoles de la paroisse, \$8.50.

Un autre chèque de \$2.00 de M. M. Maurice L. Duplessis, de Trois-Rivières, "Un prêtre du diocèse", \$2.00, l'école No 2 de Labelle, par Mlle Maria Thibault, \$1.00.

La belle lettre suivante montre hier quels nobles encouragements la cause reçoit:

"Veuillez trouver sous ce pli la modeste offrande des Soeurs de la Providence, pour le monument de Dollard. (\$25.00).

"Nous nous réjouissons sincèrement de ce que bientôt, en notre ville, se dressera la statue de l'un des plus nobles héros de notre histoire. Si notre pays, encore jeune, est sorti d'une lutte qui menaçait de devenir inégale et désastreuse, c'est grâce à ces vaillants qui lui ont frayé une issue à travers les plus grands périls, en rougissant le sentier de leur sang, et qui se sont voués à une mort aussi volontaire que glorieuse.

"En lisant cette page émouvante, nous ne pouvons nous défendre d'un saint enthousiasme et nous remercions Dieu de compter parmi nous des dévoués d'aussi grands courages, comme nous applaudissons au sentiment qui a inspiré le projet de les rendre immortels.

"Nous formons des v

L'AFFAIRE DUSSAULT - TURGEON

Texte du jugement de M. Langelier

Procureur de Québec.

LES COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC.

Demands, vs. TURGEON et al.

Defendants.

Attendu que les demandeurs poursuivent les défendeurs en revendication de trois lots de grève situés au face des Nos 583, 582a, 583 du cadastre de S-Roch Nord et demandent que les défendeurs soient condamnés à leur abandonner la possession et fassent ratifier l'enregistrement qu'ils ont fait effectuer des lettres par lesquelles ils prétendent en avoir acquis la propriété.

Attendu que les défendeurs ont comparu et plaidé séparément, mais que leurs plaidoyers qui sont identiques se résument à dire que ce ne sont point les demandeurs qui sont propriétaires des dits immeubles, mais que ce sont eux les défendeurs qui le sont.

Attendu que les défendeurs ayant donné avis au procureur général de la Province de l'action des demandeurs, le dit procureur général a produit une intervention par laquelle il conteste aussi la dite action, et allègue que les immeubles en question appartiennent au gouvernement de la province de Québec, lorsque celui-ci a émis des lettres patentes par lesquelles il les a constitués aux défendeurs et à leurs auteurs.

Attendu que les demandeurs se sont inscrits en droit contre un certain nombre de paragraphes du plaidoyer des défendeurs et que cette Cour a ordonné preuve avant de faire droit.

Attendu que les demandeurs ont eu outre, répondu au dit plaidoyer des dits défendeurs, en niant que les défendeurs fussent propriétaires des dits lots de grève, et ont aussi contesté l'intervention du dit procureur général par une dénégation des allégués d'icelle.

Considérant que le seul titre invoqué par les demandeurs consiste dans le statut du Canada, 22 Vic., chap. 32, sec. 1 et 2, amendé par les statuts du Canada, 23 Vic., chap. 55, sec. 3; 36 Vic., chap. 62, sec. 15 et 62; 63 Vic., chap. 36, sec. 6, paragraphe C et section 21.

Considérant que le statut 22 Vic., chap. 32, sec. 1 et 2 invoqué par les demandeurs comme leur ayant donné la propriété des immeubles qui font l'objet de la contestation en cette cause, leur a sans doute conféré tous les terrains qui sont au-dessous de la ligne des hautes eaux, sur le côté nord du fleuve S-Laurent, dans le havre de Québec, mais qu'il ne leur en a pas transféré la propriété absolue et ne leur a confiés qu'en fidei-commissa pour les fins indiquées au dit acte, savoir pour les fins de navigation, de conservation du dit havre de Québec, pour les dits fins et d'amélioration d'icelui, et que les demandeurs n'allèguent point que les défendeurs aient fait sur les dits immeubles quelque chose qui nuit au port ou puisse porter atteinte à la navigation, non plus aux améliorations qu'ils ont faites dans le dit havre de Québec.

Considérant que le dit statut excepté des immeubles ainsi confiés en fidei-commissa aux demandeurs tous les terrains formant partie des biens ayant appartenu au ci-devant ordre des Jésuites, lesquels ont été affectés à l'éducation, par le statut 19 et 20 Vic., chap. 54.

Considérant que par des lettres patentes en date du 10 mars 1626, émises par Henry de Lévy, duc de Ventadour, lieutenant général de Sa Majesté le roi de France au gouvernement du Canada et vice-roi de la Nouvelle-France, le dit duc de Ventadour a concédé aux Pères de la Compagnie de Jésus la quantité de quatre lieues de terre, l'une mesurée suivant la quantité de quatre lieues de terre tirant vers les monts de l'ouest ou en aval, situés par terre sur la rivière S-Charles, par le grand fleuve S-Laurent, d'une part bornées de la rivière nommée de Ste-Marie, qui se décharge dans le sud-est grand fleuve de St-Laurent, et de l'autre part en montant la rivière St-Charles, du second ruisseau qui est au-dessus et la dite petite rivière Laitre se perdent dans la dite rivière St-Charles; item, nous leur avons donné et donné comme une pointe de terre avec tous les bois et prairies et toutes autres choses contenues dans la dite pointe située vis-à-vis de la dite rivière Laitre, de l'autre côté de la rivière St-Charles, montant vers les Pères Récollets d'un côté, et de l'autre côté descendant dans le grand fleuve.

Considérant qu'un édit du Roi de France ayant révoqué toutes les concessions faites auparavant, y compris celles faites par les dites lettres patentes du duc de Ventadour, et ce dans le but de transporter à la Compagnie de la Nouvelle France toutes les terres de la dite Nouvelle France, par de nouvelles lettres patentes du 15 janvier 1673, la dite Compagnie de la Nouvelle France concéda aux dits Pères de la Cie de Jésus les mêmes terrains déjà concédés par le duc de Ventadour.

Considérant que par des lettres patentes du 17 janvier 1652, M. de Lauzon, gouverneur de la Nouvelle France, au nom de la dite Compagnie de la Nouvelle France, concéda de nouveau les mêmes terrains, y compris les prés que la mer couvre et découvre;

Considérant que par des lettres patentes du 15 janvier 1657, et du 17 juin 1652, qui concèdent les grèves entre la haute et la basse mer, dans la rivière St-Charles et le St-Laurent, comprenant les terrains revendiqués dans cette cause par les demandeurs.

Considérant que les dites lettres patentes du 15 janvier 1657 et du 17 juin 1652 ne sont point de simples titres rétroactifs de la dite concession du 10 mars 1626, elles ont été faites comme le dit le préambule des dites lettres patentes pour récompenser les dits Pères de la Compagnie de Jésus des services rendus à la Nouvelle France aussi bien depuis qu'avant les dites lettres patentes du 10 mars 1626, et constituent un titre primordial.

Considérant qu'il résulte de là que, lors de la passion du dit statut 22 Vic., chap. 32, les immeubles revendiqués en cette cause formaient partie des biens qui avaient appartenu au ci-devant ordre des Jésuites, qu'ils tombaient sous l'exception mentionnée dans le dit statut et que par conséquent, ils ne sont point devenus la propriété en fidei-commissa des demandeurs, mais sont restés la propriété de Sa Majesté et affectés à l'éducation de la province du Bas Canada.

Considérant que de plus, ce statut reconnaît implicitement que les grèves situées en face des immeubles concédés aux dits Pères de la Compagnie de Jésus, par les lettres patentes du 10 mars 1626 ou 15 janvier 1627 ou du 15 janvier 1652, formaient partie des biens des Jésuites, puisque tout ce qu'ils confient comme susdit en fidei-commissa aux demandeurs, ce sont des eaux profondes et des grèves appartenant à Sa Majesté.

Considérant que les demandeurs n'ont point prouvé leur demande, que les défendeurs ont établi leur défense et que le dit procureur général a établi les allégués de sa dite intervention.

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

«Débouté les demandeurs de leur action avec dépens, tant des défenses des défendeurs que de l'intervention du dit procureur général.»

Sur la Passerelle

CHEVAUX DE RACE.

L'«Athena» apportait hier soixante-trois chevaux de race Clydesdale pour l'ouest. On semble donner une grande importance à ce genre d'importation dans les provinces prairiales canadiennes, préférant les chevaux de trait aux autres.

SERVICE ZÉLANDAIS.

Le «Wakani», appartenant au Pacifique-Canadien, quitta Londres vendredi matin pour Montréal. Il vient ici prendre la cargaison destinée à l'«Aeolus», qui s'est échoué à la rivière Claude la semaine dernière et qu'on a renfloué hier. L'«Aeolus» devra passer une quinzaine de jours dans le bassin de radoub de Lévis.

KINGSTON

Arrivés: — Ford River, Connacut, charbon; Merrill, Charlotte, charbon; Kinmoult, Fort William, blé; Pickands, Erie, charbon; Gilde, Montréal, barge; Bartlett, Erie, barge de charbon.

Libérés: — Bayfield, Brighton; Wasaga, Hamilton; Stormont Fort William; allèges, Emerson, Montréal, barge.

LES CANAUX.

De l'ouverture de la navigation au 31 mai, cette année, le trafic des canaux canadiens accuse un tonnage de 8,276, 270 tonnes, par comparaison avec 5,252, 360 pour la même période en 1909, ce qui donne une augmentation de 5,723, 620 tonnes. Les recettes sont ainsi réparties: Sault Ste-Marie, 5,502,110; Welland, 69,617; St-Laurent, 79,105; Chambly, 32,611; Ottawa, 17,644; Murray, 15,403; Rideau, 7,408.

CANAL WELLAND

Port Dalhousie.— Montent— Doric, Kingston à Fort William, ciment; Porter et barge, Deseronto à Cleveland; barge Selkirk, Kingston à Ashtabula; barge Québec, Montréal à Ashtabula; allèges, Marshall, Alexandria Bay à Chicago, pierre; barge Ungava, Kingston à Fort William; Westmont, Kingston à Fort William allèges; Waicon, Montréal à Fort William; Russell, Sagre, Montréal à Erie, pulpe; Aendian, Oswego à Port Arthur, charbon; Howe, Oswego à Chicago, charbon; Barge No 57, Standard Oil, Montréal à Cleveland; Beaverton, Montréal à Fort William; Key West, Oswego à Cleveland.

Descendant — Rosemont et barge Ashtabula à Montréal, charbon; Ogdenburg, Chicago à Ogdenburg; Kinmoult, Fort William à Kingston, blé; Seguin, Fort William à Toronto, Orléans-Ashtabula, Montréal, charbon.

Port Colborne, — Montent: — Nevada, Montréal à Fort William; Sharples, Oswego à Chicago, charbon; Porter, Napanee à Ashtabula; Doric, Montréal à Fort William; Bartlett et barge; Kingston à Ashtabula; Westmont, Kingston à Fort William; Waiconah, Montréal à Fort William; Albert Marshall, Oswego à Chicago; Russell Sage, Québec à Erie, pulpe.

Descendant — Simcoe, Port Colborne, à Port Dalhousie, Midland, Green, Hadlington, Fort William à Montréal, blé; Imbert, Saria à Montréal, huile; McKinstry, Fort William à Montréal, blé; Glenouart, Fort William à Kingston, blé.

DANS LE PORT.

«Royal George», 5240, Smith, Bristol Nord-Canadien.

Lakonia, 3046, Fr. sr, Glasgow, Rot. Bedford Co., Ltd.

«Saba», 1608, Bryant, Antilles, sur-ber, Redford.

«Jacana», 1951, Grand, Middleboro, Thomson.

«Prinz Oskar», 3777, Bramber, Canada Line, remorqué de Pointe-Amour.

«Hibernian», 2871, Hamilton, Londres, Allan.

«Virginian», 6844, Gambell, Liverpool, Allan.

«Laurentine», 9255, Hayes, Liverpool, White Star-Dominion.

«Tortona», 4952, Gibson, Londres, Thomson.

«Manchester Exchange», 2649, Adamson, Manchester, ligne Manchester.

«Lake Champlain», 4114, Webster, Liverpool, Pacifique-Canadien.

«Athena», 5523, McNeill, Glasgow, Donaldson.

«Lake Michigan», 5340, Parry, Londres et Anvers, Pacifique Canadien.

«Southark», 5642, Morehouse, Glasgow, Allan. Dernier voyage à Montréal.

EN ROUTE POUR MONTRÉAL.

Paquebots Partis de Manchester

Paquebots Partis de Manchester

Paquebots Partis de Manchester

Paquebots Partis de Manchester

Paquebots Partis de Manchester

Paquebots Partis de Manchester

Au Conservatoire Lassalle

DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES DE CETTE ÉCOLE GRATUITE D'ÉLOCUTION ET D'ÉDUCATION FRANÇAISES.

Plus de huit cents personnes ont assisté hier soir à la distribution des prix aux élèves du Conservatoire National de diction et d'élocution françaises.

La salle académique du Monument National était bien remplie, malgré toutes les démonstrations qui se faisaient ailleurs.

M. Jean Charbonneau, président de l'École Littéraire et du Conservatoire occupait le fauteuil. On remarquait à ses côtés l'honorable juge Charbonneau, MM. Arthur Escrément, député de Berthier, René Pasquin, Germain Beaulieu, de l'École littéraire et président du comité des examinateurs; G. W. Parent, Rodolphe Latulippe, Eugène Lassalle, directeur du Conservatoire et Jules Tremblay, secrétaire du Conservatoire et de l'École Littéraire.

Sir Lomer Gouin, ne pouvant assister à la fête, s'était excusé auprès du bureau de direction, ainsi que M. Décarie, secrétaire provincial, retenu à Chicoutimi pour le Congrès des Institueurs.

Le secrétaire donna lecture de son rapport annuel, puis l'on procéda à la distribution des prix:

ELEVES DE TROISIÈME ANNÉE — JEUNES FILLES

Mlle Aline Laurendeau, diplôme d'honneur avec médaille d'or offerte par M. Thomas Côté; Mlle Annette Drapeau, 1er prix, médaille d'or offerte par l'Union Nationale Française; Mlle Lucrèce Boulé, 2e prix, médaille d'argent offerte par la maison Narcisse Beaudry et Fils; Mlle Mignonne Bourgie, 2e prix, médaille d'argent offerte par l'École Littéraire de Montréal; Mlle Laurence Bourgie, diplôme, première mention honorable.

PUPILLES

Mlle Yvonne LeMasson, diplôme d'honneur et un prix spécial offert par la maison de librairie Granger et frères.

ELEVES DE DEUXIÈME ANNÉE — JEUNES FILLES

Mlle Léontine Laurendeau, 1er prix, médaille d'or offerte par Sir Lomer Gouin; Mlle Clémentine Varin, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. Ludger Gravel; Mlle Albertine Martin, 2e prix, médaille d'argent offerte par la maison Narcisse Beaudry et Fils; Mlle Mignonne Bourgie, 2e prix, médaille d'argent offerte par l'École Littéraire de Montréal; Mlle Laurence Bourgie, diplôme, première mention honorable.

JEUNES GENS (DEUXIÈME ANNÉE)

M. Alexandre Mazurette, 2e prix, médaille d'argent offerte par l'Hon. juge Emery Robitoux; M. L.-J. Allard, 3e prix, diplôme et prix spécial offert par la maison Granger et frères.

PUPILLES — JEUNES FILLE (Deuxième Année)

Mlle Juliette Charbonneau, 1er prix, médaille d'or offerte par la Chambre de Commerce Française; Mlle Irène Dufresne, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. Alfred Pelland, de Québec; Mlle Eugénie Marier, 2e prix, médaille d'argent offerte par Mlle Hermine Lanctôt, directrice du pensionnat «Les Hirondelles»; Mlle Gracielle Bienjonniet, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. Godefroy Langlois; Mlle Ita Watson, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. G. W. Parent; Mlle Laura Dansereau, 3e prix; Mlle Irène Gagnon, diplôme avec un prix spécial.

PUPILLES — JEUNES GENS (Deuxième Année)

M. Sylvio Lamuelie, 1er prix, médaille d'or offerte par Son Excellence Lord Grey; M. J.-H. Charbonneau, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. G.-W. Parent; M. L. Charbonneau, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. A. Escrément, de Chambord Bigonnesse, 3e prix.

ELEVES DE PREMIÈRE ANNÉE — JEUNES FILLES

Mlle J. Lynch, 1er prix, médaille d'or offerte par M. Germain Beaulieu; Mlle Blanche Gosselin, 1er prix, médaille d'or offerte par M. Rodolphe Latulippe; Mlle B. Marcotte, 2e prix, médaille d'argent offerte par l'Hon. juge N. Charbonneau; Mlle B. Allen, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. R. McKinnon; Mlle B. Mathurin, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. R. Pasquin; Mlle Auréole Gagnon, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. J. Charbonneau; M. Lecourtois, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. Claverie; M. Fisher, 2e prix, médaille d'argent offerte par les Dames Patronesses; Mlle Blanche Leclair, Ernestine Therrien, Joséphine Lavigne, Yvonne Mayer, Alices Soulières, G. Bouteaux ont toutes eu diplôme, avec première mention honorable; Mlle H. Beauparlant, Y. Lecourtois, A. Dubrue, ont eu diplôme avec 2e mention honorable; Mlle A. Laporte, diplôme, troisième mention honorable.

JEUNE GENS (Première Année)

M. Léon Mercier Gouin, 1er prix, médaille d'argent, grand module, offerte par l'Alliance Française; M. J. Penven, 2e prix, médaille grand module, offerte par l'Alliance Française; M. Emile David, 2e prix, médaille d'argent offerte par l'Hon. juge N. Charbonneau; M. Roméo Vézinat, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. R. McKinnon; M. R. Beaudry, et Ph. Longtin, diplôme, 1ère mention honorable; M. Jos. Laporte et A. Mérette, diplôme, 2e mention honorable.

PUPILLES — JEUNES FILLES (Première Année)

Mlle Claire Nadeau, 1er prix, médaille d'argent offerte par l'Hon. Jérémie Décarie; Mlle Berthe Brisebois, 2e prix, médaille d'argent offerte par M. Gaston Vennat; Mlle Nella Daoust, Mlle A. Penven, Mlle Jeanne Martin, 3e prix; Mlle Marie Clavel, Mlle Antoinette Watson, Mlle Dion, Isabelle Roche, 4e prix; Mlle Vézinat, prix d'encouragement.

PUPILLES — JEUNES GENS (Première Année)

M. Hilaire Parent, 1er prix, médaille d'argent offerte par Sir Wilfrid Laurier; M. J.-B. Nadeau, Ch.-Ed. Brisebois, René Dusseaux, Angelo Bienjonniet, 2e prix; M. M. A. Dion et Bernard Mathurin, 3e prix; M. Bernard Nadeau, prix d'encouragement.

Les cours recommenceront le samedi 1er octobre 1910.

AUX HOMMES D'AFFAIRES ET DE PROFESSION. ... VOS ... Impressions SONT ELLES BIEN FAITES ? LE "DEVOIR" 71A RUE S.-JACQUES.

L'aviateur Wachter se tue à Reims

LA SEMAINE D'AVIATION A REIMS, DÉBUTE PAR UN AFFREUX MALHEUR.

Paris, 5. — Le jeune Wachter qui hier, accomplissait en aéroplane, avec deux autres camarades, le trajet de Youy à Reims, est tombé hier, d'une hauteur de cent pieds avec sa machine et s'est tué net.

Pendant toute la matinée, les aéroplanes accomplissaient le tour du champ d'aviation semblables à une bande de grands oiseaux, lorsque tout à coup, un monoplane Antoinette monté par Wachter, qui volait à une grande hauteur, fit une chute vertigineuse. Ses ailes arrachées restèrent en l'air et tombèrent lentement à la suite du malheureux aviateur et de son moteur.

On se précipita à son secours, mais il était trop tard. Wachter était mort et son corps inanimé gisait au milieu des débris de son aéroplane.

L'accident est dû au fait que les ailes de l'aéroplane se sont remplées au-dessus de la tête de l'aviateur, à la manière d'un parapluie qui se retourne.

La femme de Wachter et ses deux jeunes enfants assistaient à sa terrible chute.

Marins catholiques

Le concert de demain soir aura lieu sous les auspices de l'Association Chorale de S.-Louis de France. M. F.-C. Larivière, vice-président de la Chambre de Commerce, présidera.

Le programme suivant sera donné, sous la direction de M. Alex. Clerk: «Le Midi»; «En Winter»; «Airs Canadiens»; «Sailing»; «Au Canada».

Par l'Association Chorale. Les soli seront chantés par MM. J.-E. Monday, J.-L. Clément, Paul-G. Oulmet, A. Provencher. Le professeur A. Léturneau accompagnera au piano.

Comme ceci est la première fois que cette organisation de S.-Louis de France a fait au Club l'honneur de sa présence, les visiteurs seront assurés d'une réception cordiale.

Dimanche dernier, le premier pèlerinage de la saison a visité, sous la direction du général, le docteur Atherton, les tombes appartenant au Club des Marins Catholiques, au cimetière de la Côte des Neiges. De nombreux marins ont assisté au service de prières.

Naissance princière

Copenhague, 5. — La princesse Harold de Danemark a donné naissance à une fille.

Prince Harold, troisième fils du roi Frédéric de Danemark, s'était marié le 28 avril 1910 à la Princesse Hélène de Londerburg-Glücksbourg.

AVIS Poteaux et Fils. Avis est donné aux compagnies ayant en vertu d'une charte le droit d'ériger des poteaux et des fils dans la Cité de Montréal, qu'elles doivent dans un délai d'un mois à compter de la date du présent avis, enregistrer au bureau du Greffier de la Cité, un avis de ce droit afin de pouvoir participer et voter à la nomination d'un ingénieur comme membre de Commission des services électriques de la Cité de Montréal, le tout conformément à la loi.

L. O. DAVID, Greffier de la Cité. Bureau du Greffier, Hôtel de Ville, Montréal, 4 juillet, 1910.

EMPOIS REMY. MESSDAMES: N'employez que l'empois de Remy. ECONOMIE — 20 p.c. d'économies d'emploi sur tous les autres empois. FACILITE — L'empois de Remy s'emploie à froid plus besoin de chauffer ni de faire bouillir votre empis.

PETITES ANNONCES

CORDONNIER DEMANDE. Un cordonnier pourrait s'établir avec avantages à S.-Placide, comté Deux-Montagnes. Il n'en a pas actuellement. 147 6.

COUPLE DEMANDE. JEUNE MEDECIN de l'Est, désirerait un couple sans enfants ou ménageant pour tenir sa maison. S'adresser 985 St-Catherine-Est, entre 1 et 3, 5 et 6 et 8 heures, p.m. 144-6.

SALON A LOUER. Salon à louer, 581 Marie-Anne, Parc Lafontaine. 150-4.

PANAMA. PANAMAS nettoyés et bloqués sous dernière forme. Nous garantissons satisfaction. Notre procédé ne les brûle pas. J. C. Saulnier et Cie, 50 Dupré, coin Notre-Dame. Tél. M. 5488. 117-n.

POELES A GAZ. Poêles à gaz, Moffat depuis \$16.00 à \$50.00, posés le jour même de votre achat. Epargnez votre argent en venant de bas, H. Boucher, 1490 Boul. S.-Laurent. Tel. S.-Louis 1814.

DIVERS. AU FRANÇAIS.—E. Roy, armurier, mécanicien en cycles, bijoutier, fait sur commande bagues, pingles, chaînes en or et argent fondu, souvenirs du Canada, vend et achète. Réparations, 194 S.-Maurice.

DIVERS. AVIS PUBLIC. Avis par les présentes donné que M. Hector Viger ayant failli pendant trois mois de payer à la soussignée Mme Vve J. N. Gauthier, maîtresse de pension de la cité de Montréal, la somme de \$44.00 qu'il lui doit pour logement à lui auparavant fourni, ses bagages et sa propriété consistant en 1 habit complet, 1 habit sans pantalon, 2 vestes d'été, 5 chemises de fantaisie, 3 paires de bas, 1 muffler, 2 paires de gants en laine, 1 paire de gants de kid, 3 paires de poignets, 7 collets, 2 cravates de fantaisie, 1 ceinture, 1 foulard en soie, 13 mouchoirs, 3 mouchoirs de fantaisie, 1 ceinture en élastique, 4 sets en coton, 3 corps sans encoignons, 3 corps d'été en laine, 1 autre plus pesant, 2 1/2 verges alpaca, 1 coffre à argent, 1 paire raygnettes, habit militaire, coffre en bois, valise, canne, 2 sabres avec étui, sac en cuir, livres et volumes, gravures, chapeau de paille, 3 en feutre, sous-pieds, costume de baseball, hose en caoutchouc seront vendus à l'encepe publique le huitième jour de juillet 1910, par Marquette Frères, encanteur, au No 69 de la rue S.-Jacques, à Montréal, à midi, en satisfaction de la dite créance et des frais de vente.

DIVERS. AVIS PUBLIC. Avis par les présentes donné que M. Hector Viger ayant failli pendant trois mois de payer à la soussignée Mme Vve J. N. Gauthier, maîtresse de pension de la cité de Montréal, la somme de \$44.00 qu'il lui doit pour logement à lui auparavant fourni, ses bagages et sa propriété consistant en 1 habit complet, 1 habit sans pantalon, 2 vestes d'été, 5 chemises de fantaisie, 3 paires de bas, 1 muffler, 2 paires de gants en laine, 1 paire de gants de kid, 3 paires de poignets, 7 collets, 2 cravates de fantaisie, 1 ceinture, 1 foulard en soie, 13 mouchoirs, 3 mouchoirs de fantaisie, 1 ceinture en élastique, 4 sets en coton, 3 corps sans encoignons, 3 corps d'été en laine, 1 autre plus pesant, 2 1/2 verges alpaca, 1 coffre à argent, 1 paire raygnettes, habit militaire, coffre en bois, valise, canne, 2 sabres avec étui, sac en cuir, livres et volumes, gravures, chapeau de paille, 3 en feutre, sous-pieds, costume de baseball, hose en caoutchouc seront vendus à l'encepe publique le huitième jour de juillet 1910, par Marquette Frères, encanteur, au No 69 de la rue S.-Jacques, à Montréal, à midi, en satisfaction de la dite créance et des frais de vente.

DIVERS. AVIS PUBLIC. Avis par les présentes donné que M. Hector Viger ayant failli pendant trois mois de payer à la soussignée Mme Vve J. N. Gauthier, maîtresse de pension de la cité de Montréal, la somme de \$44.00 qu'il lui doit pour logement à lui auparavant fourni, ses bagages et sa propriété consistant en 1 habit complet, 1 habit sans pantalon, 2 vestes d'été, 5 chemises de fantaisie, 3 paires de bas, 1 muffler, 2 paires de gants en laine, 1 paire de gants de kid, 3 paires de poignets, 7 collets, 2 cravates de fantaisie, 1 ceinture, 1 foulard en soie, 13 mouchoirs, 3 mouchoirs de fantaisie, 1 ceinture en élastique, 4 sets en coton, 3 corps sans encoignons, 3 corps d'été en laine, 1 autre plus pesant, 2 1/2 verges alpaca, 1 coffre à argent, 1 paire raygnettes, habit militaire, coffre en bois, valise, canne, 2 sabres avec étui, sac en cuir, livres et volumes, gravures, chapeau de paille, 3 en feutre, sous-pieds, costume de baseball, hose en caoutchouc seront vendus à l'encepe publique le huitième jour de juillet 1910, par Marquette Frères, encanteur, au No 69 de la rue S.-Jacques, à Montréal, à midi, en satisfaction de la dite créance et des frais de vente.

DIVERS. AVIS PUBLIC. Avis par les présentes donné que M. Hector Viger ayant failli pendant trois mois de payer à la soussignée Mme Vve J. N. Gauthier, maîtresse de pension de la cité de Montréal, la somme de \$44.00 qu'il lui doit pour logement à lui auparavant fourni, ses bagages et sa propriété consistant en 1 habit complet, 1 habit sans pantalon, 2 vestes d'été, 5 chemises de fantaisie, 3 paires de bas, 1 muffler, 2 paires de gants en laine, 1 paire de gants de kid, 3 paires de poignets, 7 collets, 2 cravates de fantaisie, 1 ceinture, 1 foulard en soie, 13 mouchoirs, 3 mouchoirs de fantaisie, 1 ceinture en élastique, 4 sets en coton, 3 corps sans encoignons, 3 corps d'été en laine, 1 autre plus pesant, 2 1/2 verges alpaca, 1 coffre à argent, 1 paire raygnettes, habit militaire, coffre en bois, valise, canne, 2 sabres avec étui, sac en cuir, livres et volumes, gravures, chapeau de paille, 3 en feutre, sous-pieds, costume de baseball, hose en caoutchouc seront vendus à l'encepe publique le huitième jour de juillet 1910, par Marquette Frères, encanteur, au No 69 de la rue S.-Jacques, à Montréal, à midi, en satisfaction de la dite créance et des frais de vente.

DIVERS. AVIS PUBLIC. Avis par les présentes donné que M. Hector Viger ayant failli pendant trois mois de payer à la soussignée Mme Vve J. N. Gauthier, maîtresse de pension de la cité de Montréal, la somme de \$44.00 qu'il lui doit pour logement à lui auparavant fourni, ses bagages et sa propriété consistant en 1 habit complet, 1 habit sans pantalon, 2 vestes d'été, 5 chemises de fantaisie, 3 paires de bas, 1 muffler, 2 paires de gants en laine, 1 paire de gants de kid, 3 paires de poignets, 7 collets, 2 cravates de fantaisie, 1 ceinture, 1 foulard en soie, 13 mouchoirs, 3 mouchoirs de fantaisie, 1 ceinture en élastique, 4 sets en coton, 3 corps sans encoignons, 3 corps d'été en laine, 1 autre plus pesant, 2 1/2 verges alpaca, 1 coffre à argent, 1 paire raygnettes, habit militaire, coffre en bois, valise, canne, 2 sabres avec étui, sac en cuir, livres et volumes, gravures, chapeau de paille, 3 en feutre, sous-pieds, costume de baseball, hose en caoutchouc seront vendus à l'encepe publique le huitième jour de juillet 1910, par Marquette Frères, encanteur, au No 69 de la rue S.-Jacques, à Montréal, à midi, en satisfaction de la dite créance et des frais de vente.

DIVERS. AVIS PUBLIC. Avis par les présentes donné que M. Hector Viger ayant failli pendant trois mois de payer à la soussignée Mme Vve J. N. Gauthier, maîtresse de pension de la cité de Montréal, la somme de \$44

La Vie Sportive

Johnson reste champion du monde

LE BOXEUR NOIR DÉFAIT JEFF-BOYER APRÈS 15 RONDES

Remo, Nevada, 5 juillet. La grande bataille est terminée et Johnson reste champion incontestable du monde entier après avoir battu son adversaire, l'ex-champion James J. Jeffries, dans un combat qui dura 15 rondes.

De l'avis des connaisseurs, jamais il n'y eut, peut-être, de bataille pour le championnat où l'avantage fut, comme dans celui-ci, toujours sur le même côté.

Jeffries, qui avait été grand favori, n'opposa pas, un seul instant, une bonne défense à son adversaire. Ce dernier mena la bataille du commencement à la fin sans même avoir eu de coups sérieux à essuyer.

A la fin de la quinzième, alors que le gros nègre venait de jeter bas, par deux fois, l'ex-champion, les seconds de ce dernier jetèrent l'éponge avant que le chronométrateur eût eu le temps de compter les dix secondes habituelles. Jeffries était tout sanglant et ses amis criaient grâce pour lui.

C'est avec ses coups répétés de la gauche à la mâchoire de Jeff que Johnson mit son adversaire hors de combat.

Il y eut très peu d'applaudissements lorsqu'on annonça le résultat à la foule. L'assistance se composait en grande majorité de chauds partisans de Jeffries, mais il n'y eut cependant aucune manifestation d'hostilité contre le boxeur noir.

Somme toute, ce dernier reste le champion indiscuté et indiscutable de l'univers, parce qu'il est le plus habile, le plus vite, le plus scientifique et le plus fort des deux.

A l'hippodrome de Dolorimere

LE PROGRAMME DE LA RÉUNION DE JUILLET

La direction du Montreal Driving Club vient de mettre à l'affiche le programme du premier grand meeting de la saison pour chevaux trotteurs et mille piastres sont offertes en bourses au trot et à l'amble. L'ouverture de cette réunion se fera le 21 juillet pour se continuer jusqu'au mardi 26 juillet.

L'intérêt toujours croissant que semble apporter à ce genre de sport la plus grande et la meilleure partie de notre population canadienne-française fait augurer pour la saison qui vient de s'ouvrir un brillant succès et nul doute que le programme qui est aujourd'hui offert, en régal aux amateurs qui ont été privés de leur sport favori depuis bientôt un an fera accourir au Parc Dolorimere une foule encore plus grande que celle qui a patronisé jusqu'ici le Montreal Driving Club.

Voici le programme des différentes classes qui seront chaque jour contestées:

1er jour—Jeudi, 21 juillet.
Classe 2,30 Amble, Bourse, \$200.
Classe 2,10 Trot, Bourse, \$300.
2ème jour—Vendredi, 22 juillet.
Classe 2,12 Amble, Bourse, \$200.
Classe 2,19 Amble, Bourse, \$300.
3ème jour—Samedi, 23 juillet.
Classe Free for All, Trot, Bourse, \$300.
Classe 2,15 Amble, Bourse, \$300.
4ème jour—Dimanche, 24 juillet.
Classe 2,22 Amble, Bourse, \$300.
5ème jour—Mardi, 26 juillet.
Classe 2,30 Trot, Bourse, \$300.
Classe 2,16 Amble, Bourse, \$300.

Conditions:
Épreuves d'un mille, 3 dans 5. Cinq entrées, quatre partants. Trois seront allouées aux trotteurs dans les classes d'ambleurs.

Bourses divisées 50 p. c., 25, 15 pour cent aux gagnants.

Aucun partant n'aura droit à plus d'un argent.

Charge d'entraîneur 5 p. c. de la bourse avec 5 p. c. additionnelles aux gagnants.

La Direction se réserve le droit de changer l'ordre du programme.

Membre de la National Trotting Association.

Les entrées seront closes le 12 juillet au soir.

Ils perdent toutes les deux

LES ROYAUX FONT PIETRE MINE HIER, A ROCHESTER

Nos professionnels continuent à perdre avec un entrain considérable, et dégoûtant. Les invalides se sont encore fait battre deux fois, hier, à Rochester, et ce devant 15,000 personnes. Et le rouge de la honte ne leur est pas monté à la figure. Étrange!

Partie du matin:

Score par reprises:
Rochester ... 10020020x—5 9 3
Montreal ... 10000100—2 7 3

Partie de l'après-midi:
Rochester ... 12003340x—13 1 3
Montreal ... 01010000—2 3 3

AUTRES PARTIES

LIGUE DE L'EST PARTIES DU MATIN

Providence: ... 012002000—5 8 7
Baltimore: ... 012002000—5 8 7

Johnson reste champion du monde

LE BOXEUR NOIR DÉFAIT JEFF-BOYER APRÈS 15 RONDES

Remo, Nevada, 5 juillet. La grande bataille est terminée et Johnson reste champion incontestable du monde entier après avoir battu son adversaire, l'ex-champion James J. Jeffries, dans un combat qui dura 15 rondes.

De l'avis des connaisseurs, jamais il n'y eut, peut-être, de bataille pour le championnat où l'avantage fut, comme dans celui-ci, toujours sur le même côté.

Jeffries, qui avait été grand favori, n'opposa pas, un seul instant, une bonne défense à son adversaire. Ce dernier mena la bataille du commencement à la fin sans même avoir eu de coups sérieux à essuyer.

A la fin de la quinzième, alors que le gros nègre venait de jeter bas, par deux fois, l'ex-champion, les seconds de ce dernier jetèrent l'éponge avant que le chronométrateur eût eu le temps de compter les dix secondes habituelles. Jeffries était tout sanglant et ses amis criaient grâce pour lui.

C'est avec ses coups répétés de la gauche à la mâchoire de Jeff que Johnson mit son adversaire hors de combat.

Il y eut très peu d'applaudissements lorsqu'on annonça le résultat à la foule. L'assistance se composait en grande majorité de chauds partisans de Jeffries, mais il n'y eut cependant aucune manifestation d'hostilité contre le boxeur noir.

Somme toute, ce dernier reste le champion indiscuté et indiscutable de l'univers, parce qu'il est le plus habile, le plus vite, le plus scientifique et le plus fort des deux.

A l'hippodrome de Dolorimere

LE PROGRAMME DE LA RÉUNION DE JUILLET

La direction du Montreal Driving Club vient de mettre à l'affiche le programme du premier grand meeting de la saison pour chevaux trotteurs et mille piastres sont offertes en bourses au trot et à l'amble. L'ouverture de cette réunion se fera le 21 juillet pour se continuer jusqu'au mardi 26 juillet.

L'intérêt toujours croissant que semble apporter à ce genre de sport la plus grande et la meilleure partie de notre population canadienne-française fait augurer pour la saison qui vient de s'ouvrir un brillant succès et nul doute que le programme qui est aujourd'hui offert, en régal aux amateurs qui ont été privés de leur sport favori depuis bientôt un an fera accourir au Parc Dolorimere une foule encore plus grande que celle qui a patronisé jusqu'ici le Montreal Driving Club.

Voici le programme des différentes classes qui seront chaque jour contestées:

1er jour—Jeudi, 21 juillet.
Classe 2,30 Amble, Bourse, \$200.
Classe 2,10 Trot, Bourse, \$300.
2ème jour—Vendredi, 22 juillet.
Classe 2,12 Amble, Bourse, \$200.
Classe 2,19 Amble, Bourse, \$300.
3ème jour—Samedi, 23 juillet.
Classe Free for All, Trot, Bourse, \$300.
Classe 2,15 Amble, Bourse, \$300.
4ème jour—Dimanche, 24 juillet.
Classe 2,22 Amble, Bourse, \$300.
5ème jour—Mardi, 26 juillet.
Classe 2,30 Trot, Bourse, \$300.
Classe 2,16 Amble, Bourse, \$300.

Conditions:
Épreuves d'un mille, 3 dans 5. Cinq entrées, quatre partants. Trois seront allouées aux trotteurs dans les classes d'ambleurs.

Bourses divisées 50 p. c., 25, 15 pour cent aux gagnants.

Aucun partant n'aura droit à plus d'un argent.

Charge d'entraîneur 5 p. c. de la bourse avec 5 p. c. additionnelles aux gagnants.

La Direction se réserve le droit de changer l'ordre du programme.

Membre de la National Trotting Association.

Les entrées seront closes le 12 juillet au soir.

Ils perdent toutes les deux

LES ROYAUX FONT PIETRE MINE HIER, A ROCHESTER

Nos professionnels continuent à perdre avec un entrain considérable, et dégoûtant. Les invalides se sont encore fait battre deux fois, hier, à Rochester, et ce devant 15,000 personnes. Et le rouge de la honte ne leur est pas monté à la figure. Étrange!

Partie du matin:

Score par reprises:
Rochester ... 10020020x—5 9 3
Montreal ... 10000100—2 7 3

Partie de l'après-midi:
Rochester ... 12003340x—13 1 3
Montreal ... 01010000—2 3 3

AUTRES PARTIES

LIGUE DE L'EST PARTIES DU MATIN

Providence: ... 012002000—5 8 7
Baltimore: ... 012002000—5 8 7

| | |
|---|-----------------|
| Cleveland | 02300000x—5 8 0 |
| Détroit | 000201000—3 9 1 |
| Falkenberg et Bemis; Stroud, Summers et Schmidt, Umpire, Evans. | |
| POSITION DES CLUBS | |
| Philadelphie | G. P. P.C. |
| New-York | 43 22 662 |
| Détroit | 37 26 587 |
| Boston | 40 30 571 |
| Cleveland | 35 28 556 |
| Chicago | 30 34 469 |
| Washington | 23 41 253 |
| St-Louis | 19 45 297 |

Tremblay l'emporte sur Lapointe

LE CHAMPION GARDE SON TITRE. LA SOIREE DU NATIONAL REMPORTE UN SUCCÈS COMPLET.

Près de 7,000 personnes se sont rendues à Maisonville, hier soir, pour assister surtout à la rencontre Tremblay-Lapointe.

Le programme s'ouvrit par la production de la rencontre Jeffries-Johnson, mais, soit pour une cause, soit pour une autre, ce premier numéro ne souleva guère d'applaudissements. Arthur Giroux et Jack se battirent ensuite. Giroux aida même son adversaire à se relever, lorsque, à la fin de la troisième ronde, il l'eût étendu sur le terrain d'un coup de droite à l'estomac.

Dick Howell et Tom Davis engagèrent un combat de dix rondes. Howell eut constamment l'avantage et, en cinquante, obtint la décision de l'arbitre.

À 9,25 heures, le Dr Gadbois présenta à l'assistance le lutteur grec George Spartos, un bel et puissant athlète qui fit une excellente impression, et le lutteur polonais Mosko.

Il fut convenu que la lutte serait au style libre et qu'elle serait limitée à une chute.

Le capitaine Eugène Bourassa, du 85ème, fut désigné comme arbitre.

Cette lutte fut de très courte durée. Spartos, qui était de beaucoup supérieur à son adversaire, le plaqua sur les épaules en une minute et demie.

À 9,35 heures, fut annoncée enfin la rencontre Tremblay-Lapointe. Les deux lutteurs montèrent sur l'estrade à quelques secondes d'intervalle. On choisit comme arbitre, M. J.-B. Bourque, de Springfield, Mass.

Le combat commença avec beaucoup de rapidité. Ce début n'annonce pas une lutte bien longue. Tremblay est le premier amené au tapis, par une double prise d'épaules qui le met dans une position dangereuse; il sauve la situation en pontant admirablement, et prend ensuite quelque peu de dessein.

Lapointe semble tenir considérablement à mener le combat. Il essaie un half-Nelson, le deuxième, mais Tremblay tourne et reprend l'avantage. Tour à tour, ils mènent la danse et Lapointe se sauve de positions très dangereuses.

Tremblay assure une prise de fourche mais au moment où il comptait déjà sur la victoire, Lapointe lui glisse entre les mains et se retourne juste à temps. À partir de ce moment Tremblay ne laisse pas un moment de répit à son adversaire et commence à chercher avec obstination à assurer une prise d'orteil.

La bataille devient âpre et vive. Lapointe échappe toujours à la prise d'orteil. C'est sur les jambes de l'ortel, mais la douleur lui a fait écarter la chute au champion.

La deuxième reprise fut de beaucoup plus courte. Tremblay plaqua son adversaire sur les deux épaules au moyen de la même prise que celle qui lui fit obtenir la première chute; la prise d'orteil. Le combat est terminé et Eugène Tremblay reste le champion du monde.

LIONEL SYLVESTER

Le concert de mercredi prochain (6 juillet) aura lieu sous les auspices de l'Association Chorale de St-Louis de France. Monsieur F. C. Larivière, vice-président de la Chambre de Commerce, président de la Société de St-Louis de France, a l'honneur de sa présence, les victimes seront assurés d'une réception cordiale de la part de Jack et ses amis.

"Catholic Sailor's Club"

Le concert de mercredi prochain (6 juillet) aura lieu sous les auspices de l'Association Chorale de St-Louis de France. Monsieur F. C. Larivière, vice-président de la Chambre de Commerce, président de la Société de St-Louis de France, a l'honneur de sa présence, les victimes seront assurés d'une réception cordiale de la part de Jack et ses amis.

Dimanche dernier, le premier pèlerinage de la saison a visité, sous la direction du Gérant M. le docteur Atherton, les tombes appartenant au club des marins catholiques, un nombre considérable des marins ont assistés et un service de prière eut lieu.

LA BATAILLE JEFFRIES-JOHNSON

L'attention de la grande majorité de la population et il y avait, hier après-midi, des milliers de personnes devant les bureaux du "Chronicle".

La fête de l'Indépendance

ELLE SE CÉLÈBRE AVEC ENTHOUSIASME AUX ÉTATS-UNIS.

New-York, 4.—La fête de l'Indépendance a été célébrée avec enthousiasme dans la grande ville américaine.

Contrairement aux autres années, la nuit a été très paisible et tout porte à croire que la journée se passera de la même façon. La vente des pétards a été interdite et la police veille à ce qu'il ne se produise aucune contravention au règlement.

Ce matin, une parade militaire a défilé par la ville descendant de la 20ème avenue et passant par le Broadway à l'hôtel-de-ville. Cette parade a été suivie d'une revue par le maire Gaynor et de la lecture traditionnelle de la déclaration d'Indépendance.

Le programme de ce soir comprend des concerts et feux d'artifice dans les différents parcs de la ville.

La Caisse Nationale d'Économie

Nous attirons l'attention des Lecteurs de votre journal sur la Caisse Nationale d'Économie, société philanthropique fondée en 1880 par l'Association S.-Jean-Baptiste de Montréal.

Cette Société d'utilité publique a été créée par les hommes les plus éminents de cette province, parmi lesquels nous relevons les noms des honorables L.-O. Lavigne, L.-O. David, F.-L. Bélanger, R. Dandurand, E. Lafontaine, M. H. Laporte, Alex. Prud'homme, L.-E. Geoffroy, Jos. C. Beauchamp, Thomas Gauthier, H. Godin, et plusieurs notabilités qui sont arrivées au premier rang dans les professions libérales, le commerce et l'industrie.

Ces personnes, doués de remarquables talents et leur travail pour doter notre province d'une institution nationale supérieure, qui est en même temps, un enseignement d'économie et une saine mutualité de prévoyance d'où ses membres retirent d'immenses avantages avant peu d'années.

Cette Caisse est patronnée par nos hommes publics les plus distingués et il suffirait de feuilleter ses registres pour s'en convaincre.

Une contribution d'un cent par jour, les sociétaires peuvent rendre à leur pays, sans en avoir conscience, une somme annuelle plus élevée que le total des versements mensuels qu'il a faits pendant la période de vingt années. Une contribution d'un dollar par mois administré et le balancier des contributions, est émise en déduction de ville aux municipalités et aux fabriciens de paroisse, au taux de cinq cent par an à des termes variant de 30 à 50 ans.

Ces prêts forment le capital inaliénable qui produit l'intérêt à partager entre les membres. L'avoir social accumulé de la Caisse Nationale d'Économie est tout près d'un demi-million de dollars.

Toute l'économie de ce système repose sur l'accroissement continu d'un capital productif à perpétuité, d'intérêt, puisqu'il est sûr de trouver, en proportion du capital accumulé et du nombre de pensionnaires à l'époque de la distribution.

Ce système est la vraie mutualité basée sur le principe de la fraternité, puisqu'il est sûr de trouver, en proportion du capital accumulé et du nombre de pensionnaires à l'époque de la distribution.

Après avoir constaté que le "beau sexe" est déjà suffisamment "handicappé" par la nature, sans que la législation intervienne encore directement contre lui, Lady Frances a ajouté:

"Notre grand ennemi, dans cette affaire, c'est John Burns et, quoiqu'il soit, dans le monde, un de mes amis personnels, je le considère comme le plus dangereux de tous les révolutionnaires de tous les ministères."

Il appartient à cette classe vicieuse d'hommes qui, toujours, mettent la réputation des femmes en danger sous prétexte d'améliorer leur position."

John Burns et le féminisme

Londres, 5 juillet. — Lady Frances Balfour a critiqué très sérieusement l'attitude du Très Honorable John Burns, président du "Board of Trade", à propos de son attitude dans la discussion du projet de loi réglementant la position sociale de la femme.

Après avoir constaté que le "beau sexe" est déjà suffisamment "handicappé" par la nature, sans que la législation intervienne encore directement contre lui, Lady Frances a ajouté:

"Notre grand ennemi, dans cette affaire, c'est John Burns et, quoiqu'il soit, dans le monde, un de mes amis personnels, je le considère comme le plus dangereux de tous les révolutionnaires de tous les ministères."

Il appartient à cette classe vicieuse d'hommes qui, toujours, mettent la réputation des femmes en danger sous prétexte d'améliorer leur position."

CONGRÈS EUCHARISTIQUE

SOUMISSIONS pour AMPHITHEATRE ET REPOSOIR

Des soumissions, soit en bloc, soit séparément, seront reçues pour travaux en charpente et menuiserie, plâtre, staff ou ciment, modelage, sculpture, statuairie, peinture, tentures, orfèvrerie et décorations en général, etc., pour l'Amphithéâtre et le Reposoir de la procession du Congrès Eucharistique, d'ici à MARDI MIDI, le 12 courant.

Les plans sont visibles au bureau de l'architecte Jos. Venne, 5 Square Beaver Hall, où les soumissions, dûment cachetées et adressées à "Soumissions, Congrès Eucharistique" devront être jointes au ou avant le MARDI 12 juillet courant, à MIDI précis.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre. LE COMITÉ DE DÉCORATIONS. —Montréal, 4 juillet, 1910. 150-3.

Décès de M. l'abbé J. M. Deschênes

CURE DE STE-MARIE SALOMÉE, COMTE DE MONTREAL.

La jolie et intéressante paroisse de Ste-Marie Salomé vient d'être plongée dans un deuil profond par la mort presque soudainement arrivée de l'abbé dévoué et regretté pasteur, M. l'abbé Joseph M. Deschênes, décédé à l'hôpital St-Eusèbe à Joliette dimanche le 3 courant à six heures du matin.

Le défunt il est vrai avait été frappé d'une attaque de paralysie il y a quelque temps déjà, mais sa robuste constitution et les soins assidus dont il avait été l'objet depuis son transport à l'hôpital, faisaient espérer un assez prompt retour à la santé. Malheureusement le mal empira subitement et hier matin, le pieux et zélé docteur du Seigneur s'éteignait doucement après avoir reçu tous les secours de notre sainte religion.

M. le Curé Deschênes était né à Ste-Elisabeth, comté de Joliette, le 23 décembre 1857, du mariage de M. Fabien M. Deschênes cultivateur, et de Dame Julienne Pellerin. Il fit ses études classiques au Séminaire de Joliette et fut ordonné prêtre à Montréal par S.-G. Mgr Fabre le 19 mai 1883. Il fut ensuite nommé vicaire à St-Etienne de Beauharnois (1883-84), à Vaudreuil (1885-86), à St-Jean de la Rivière (1887-88), à St-Roch de L'Assommoir (1887-88); fut nommé Curé à St-Côme, Co. Joliette, de 1892 à 1904 et à Ste-Marie Salomé depuis cette date jusqu'à son décès.

Outre ses paroissiens qui pleurent son départ, le distingué défunt laisse pour déplorer sa perte sa mère éplorée ainsi que ses frères les R. R. M. Elie, vicaire à St-Gabriel de Brandon, Co. Berthier, Viateur, vicaire à la Cathédrale de Joliette, M. Fabien et Zénon, cultivateurs à Ste-Elisabeth, ainsi que ses sœurs les R. R. S. Marie-Fabien et Marie-Thadée de la Communauté des Soeurs de la Providence.

Un premier service a été chanté à Joliette en la Chapelle de Bonsecours ce matin. La déposition mortelle a été ensuite transportée à Ste-Marie Salomé où l'inhumation aura lieu demain le 6 courant après l'arrivée des trains de l'avant-midi.

Pèlerinage à Ste-Anne de Beauré

Les officiers de la Conférence S.-Vincent de Paul, paroisse St-Jean-Baptiste, ont terminé l'organisation du grand pèlerinage à Ste-Anne de Beauré, qui aura lieu le samedi, 23 juillet courant, sous le patronage de M. l'abbé Auclair, curé de cette paroisse, au bénéfice des pauvres.

Pour tous renseignements, voir l'annonce qui paraîtra dans le "Devoir", d'ici à quelques jours.

John Burns et le féminisme

Londres, 5 juillet. — Lady Frances Balfour a critiqué très sérieusement l'attitude du Très Honorable John Burns, président du "Board of Trade", à propos de son attitude dans la discussion du projet de loi réglementant la position sociale de la femme.

Après avoir constaté que le "beau sexe" est déjà suffisamment "handicappé" par la nature, sans que la législation intervienne encore directement contre lui, Lady Frances a ajouté:

"Notre grand ennemi, dans cette affaire, c'est John Burns et, quoiqu'il soit, dans le monde, un de mes amis personnels, je le considère comme le plus dangereux de tous les révolutionnaires de tous les ministères."

Il appartient à cette classe vicieuse d'hommes qui, toujours, mettent la réputation des femmes en danger sous prétexte d'améliorer leur position."

CONGRÈS EUCHARISTIQUE

SOUMISSIONS pour AMPHITHEATRE ET REPOSOIR

Des soumissions, soit en bloc, soit séparément, seront reçues pour travaux en charpente et menuiserie, plâtre, staff ou ciment, modelage, sculpture, statuairie, peinture, tentures, orfèvrerie et décorations en général, etc., pour l'Amphithéâtre et le Reposoir de la procession du Congrès Eucharistique, d'ici à MARDI MIDI, le 12 courant.

Les plans sont visibles au bureau de l'architecte Jos. Venne, 5 Square Beaver Hall, où les soumissions, dûment cachetées et adressées à "Soumissions, Congrès Eucharistique" devront être jointes au ou avant le MARDI 12 juillet courant, à MIDI précis.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre. LE COMITÉ DE DÉCORATIONS. —Montréal, 4 juillet, 1910. 150-3.

LA BANQUE D'HOCHELAGA

FONDÉE EN 1874

| | |
|------------------------------|----------------|
| Capital autorisé | \$4,000,000.00 |
| Capital payé | 2,500,000.00 |
| Fonds de réserve | 2,300,000.00 |
| Total de l'actif, au-delà de | 22,000,000.00 |

DIRECTEURS: F. X. ST. CHARLES, Dir. Président. Robt. BICKERDIKE, EA. M. P. Vice-Président. H. J. D. ROLLAND, A. VALLANCOURT, EA. A. TURCOTTE, EA. E. H. LEMAY, EA. J. M. WILSON, EA.

M. J. A. PRENDERGAST, gérant général. F. G. LEDUC, gérant.

Bureau Principal, Montreal
35 Succursales

Affaires de Banque en général, transigées avec soin, promptitude et économie, en Europe, aux Etats Unis et au Canada.

Emission de lettres de crédit et de chèques de voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Richardson, Simard & Cie

ENTREPRENEURS de COUVERTURES

125-127-129 rue ELGIN
TEL. BELL, EST 570

Couvertures en Gravois, Ciment, Écluse et Métal. Pavages en plâtre, Ciment, Vulcanite et Beton. Caves mises à l'épreuve de l'humidité et de la Vermine.

Postes et Fenêtres en Métal à l'épreuve du Feu. Pluies de Lumière (Skylight), Corniches, Appliqués (Flashings), Gouttières, Tuyaux, Toitures réparées.

R & O Nav. Co.

Excursions sur l'eau par des Vapeurs Modernes et Élégants

LIGNE MONTREAL-TORONTO (par les Millie-Iles, et Rochester, N.Y.) A partir du 1er juin les bateaux partent à 12.30 p.m., tous les jours dimanches exceptés. LIGNE MONTREAL-TORONTO-HAMILTON (par les Millie Iles et la Baie de Quinte). Le vapeur "Beauville" part tous les vendredis à 7 p.m. Passagers réduits sur ce bateau. LIGNE MONTREAL-QUEBEC. — Les vapeurs partent tous les jours à 7 p.m. LIGNE QUEBEC-MONTREAL. — Les vapeurs quittent Québec à 8 a.m., les mardis, mercredis, vendredis et samedis et tous les jours à partir du 8 juillet. Bureau des billets en ville, 126-128 rue St-Jacques, en face de l'Hotel des Postes.

PARC DOMINION

TOUTE LA SEMAINE

Les Quatre Denovas Volants

PROGRAMME CONTINU AU THEATRE VAUDEVILLE

Festival des Facteurs, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi.

ENTREE 10 CENTS.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

CONCOURS D'AVIATION

LAKESIDE TRAINS SPECIAUX

MARDI, LE 5 JUILLET

DEPART COMME SUIIT:

| | | |
|-----------|------------|-----------|
| 9.45 a.m. | 12.10 p.m. | 1.30 p.m. |
| 2.30 p.m. | 3.00 p.m. | 3.30 p.m. |
| 3.57 p.m. | 4.15 p.m. | 4.20 p.m. |
| 5.15 p.m. | 5.45 p.m. | 6.15 p.m. |

À son retour: Départ de Lakeside à de fréquents intervalles entre 5 et 8 heures p.m., jusqu'à ce que les passagers soient tous revenus.

PASSAGE ET ADMISSION \$1.00

Pour plus de détails, s'adresser aux BUREAUX DES BILLETS EX-VILLE, 130 rue St-Jacques, Tél. Main 6905, 6906, 6907 ou à la gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN

CONCOURS D'AVIATION

A LAKESIDE TRAINS SPECIAUX

MARDI, 5 JUILLET

Des trains spéciaux partiront de la gare Windsor à

| | |
|------------|------------|
| 2.00 P. M. | 2.30 P. M. |
| 3.00 P. M. | 3.20 P. M. |
| 3.50 P. M. | |

